

Budget et Comptes publics/Entretien avec le ministre d'Etat...

...Jean-Fidèle Otandault : "Pour 2018, nous avons pour objectif d'affecter plus de 534 milliards de francs au titre du règlement de la dette intérieure"

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Réduction du train de vie de l'Etat, règlement de la dette intérieure, appui budgétaire des bailleurs de fonds, grève des régies financières...Faisant le bilan de l'exercice 2017, le ministre d'Etat en charge du Budget et des Comptes publics dresse les actions fortes menées par l'Exécutif et évoque les priorités dans l'exécution du budget 2018.

L'union. Monsieur le ministre d'Etat, les deux chambres du Parlement viennent d'adopter le projet de Loi de finances 2018. En cette période de crise, comment va-t-il s'articuler ? Par rapport aux années précédentes, y a-t-il des changements majeurs ?

Jean-Fidèle OTANDAULT : pour l'exercice 2018, le PRE (Programme de relance économique, ndlr) a servi de base à la définition des orientations du projet de budget. Mais le document s'inscrit également dans le cadre de l'accord signé entre l'Etat gabonais et le Fonds monétaire international en juin 2017, pour une durée de trois ans. Pour 2018, la politique budgétaire du gouvernement s'articule autour de trois axes principaux : l'effort de mobilisation des recettes fiscales et douanières ; la maîtrise et l'assainissement des dépenses publiques, notamment l'apurement de la dette intérieure et la maîtrise de la masse salariale, tout en préservant les secteurs prioritaires ; la poursuite de la politique gouvernementale qui vise à préserver et consolider les acquis sociaux. L'accent est également mis sur la transparence budgétaire. Le gouvernement tenait à améliorer la lisibilité et la qualité de l'information budgétaire. Il s'agit, concrètement, de respecter plus rigoureusement les dispositions de la Loi organique de mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget. Un choix qui a permis, notamment, la création d'un nouveau Compte d'affectation spéciale (CAS). Toujours en ce qui concerne l'amélioration de la transparence et la traçabilité des flux, nous avons identifié, pour près de 88 milliards, des recettes affectées à des dépenses précises et qui, jusqu'ici, étaient noyées dans les flux de trésorerie. Je pense, par exemple, au produit de la délivrance de cartes grises, des permis de conduire, des amendes et ristournes dans les domaines de la gestion de la forêt, de la mer ou de l'aquaculture.

Dans les différentes prestations identifiées, la qualité des services fournis était dénoncée par les usagers. Désormais, le produit de ces prestations est bien identifié et cela permettra d'assurer leur financement dans la durée. En ce qui concerne la structure même de notre budget, les prévisions du cadrage macroéconomique et budgétaire, pour l'année 2018, affichent des opérations budgétaires et de trésorerie équilibrées en ressources et en charges à 2 688,8 milliards de FCFA, contre 2 860 milliards de FCFA dans la Loi de finances rectificative 2017, soit une diminution de 171,2 milliards de FCFA. Ces chiffres justifient l'option retenue par l'Etat en matière de maîtrise de la dépense publique. Les dépenses sont plafonnées à 2 032,7 milliards de FCFA. Les recettes devraient, pour leur part, s'améliorer grâce aux mesures de renforcement des opérations de mobilisation des recettes fiscales et douanières. Ainsi, les recettes budgétaires attendues sont de 1.842,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 128 milliards de FCFA.

La dette intérieure continue de susciter diverses réactions. Beaucoup d'opérateurs économiques se plaignent, en effet, de la lenteur dans son règlement. Qu'est-ce qui a été fait concrètement en 2017 pour les soulager, et quelles dispositions avez-vous pris pour 2018 ?

Je réitère, une nouvelle fois, que l'Etat n'a aucun intérêt à ne pas payer sa dette auprès des opérateurs économiques. Un terrain d'entente avec les acteurs du secteur privé réunis au sein de la Confédération patronale gabonaise (CPG) doit être trouvé. En ce qui concerne le règlement de la dette intérieure, nous avons consacré en fin novembre 2017, près de 140 milliards de francs pour le règlement des instances du Trésor et 147 milliards au titre de la dette conventionnée et reconnue, soit 287 milliards auxquels il faudrait rajouter, pour le mois de décembre, 81 milliards dont 67 milliards de dette sur titre. C'est donc 368 milliards de francs que nous consacrons en 2017 sur la dette intérieure. Cette dynamique se poursuivra en 2018, puisque l'an prochain, nous avons pour objectif d'affecter plus de 534 milliards au titre du règlement de la dette intérieure. C'est, par exemple, au titre du règlement de la dette intérieure que l'Etat s'est acquitté d'une partie substantielle de sa dette, à hauteur de 31 milliards de francs, vis-à-vis de la SEEG. Ce qui est à noter sur cette question du règlement de la dette intérieure, c'est qu'en



Photo : Abel Eyeghe

Le ministre d'Etat en charge du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault.

dépité des efforts qu'il nous reste à faire pour nous désengager, quand bien même nous le faisons, nous n'entendons pas les entreprises payées le dire haut et fort. Je peux comprendre qu'entre entreprises, il existe également des dettes et que certaines ne souhaitent pas que leurs partenaires en affaires sachent qu'elles ont été payées, conformément à l'adage qui dit que l'argent n'aime pas le bruit. Mais ce jeu se fait au détriment de l'image de l'Etat, et cela n'est pas juste. Nous allons, peut-être, devoir publier régulièrement l'état des entreprises payées. Mais là encore, certains nous reprocheront de faire dans la communication à tout va... En outre, la création d'une cellule d'évaluation qui réunit les représentants du gouvernement et ceux du secteur privé a été déjà actée, pour confronter les chiffres au sujet des arriérés.

Une grève longue et coûteuse menée par les régies financières a paralysé, pendant plusieurs mois, l'économie du pays. Où en est aujourd'hui la situation avec les partenaires sociaux ? La crise est-elle derrière nous ?

Des négociations sont en cours et je me réjouis de l'esprit qui anime les différentes parties prenantes. Sur ce sujet, il nous avait semblé nécessaire de travailler à l'instauration d'une trêve sociale. C'est dans ce cadre que le ministère du Budget et des Comptes publics, aux côtés des ministères en charge de l'Economie et du Pétrole, a initié des négociations avec les partenaires sociaux, notamment les syndicats des régies financières. Cette initiative a abouti à la signature d'un protocole d'entente et de trêve sociale avec les principaux syndicats des agents des régies financières, en fin septembre. Ce protocole devait être perçu comme une base de travail, en vue de trouver définitivement une solution à ce dossier, mais dans un cadre plus serein. Lorsqu'on décide de négocier la paix, d'ordinaire, on instaure une trêve. Cela ne signifie pas que les problèmes sont réglés. Mais la trêve, grâce à l'accalmie qu'elle peut apporter, permet des négociations plus sereines et moins passionnées. Le protocole signé avait pour seule ambition de ramener l'accalmie pour poursuivre les négociations. Et il était ouvert à toutes les organisations acceptant le dialogue.

Depuis votre nomination à la tête du département du Budget, vous avez initié un certain nombre de réformes. Quel est l'intérêt de ces restructurations ?

Effectivement. En quelques mois, nous avons déjà pu prendre des mesures importantes au niveau des différentes directions. La transparence et l'efficacité ont été les maîtres-mots. Au cours de l'année écoulée, mon prédécesseur, dont je tiens à saluer l'action, a initié la réorganisation de la DGBFIP, dans l'objectif de renforcer son efficacité et abaisser son coût de fonctionnement. Ainsi, cette initiative qui s'inscrivait dans une logique de mutualisation, s'est concrétisée par la suppression ou la fusion de certains services. Mais ce chantier qu'il me revient désormais de poursuivre pose des défis, en matière de gestion des ressources humaines, qu'il nous reviendra de relever dans les mois à venir. L'année 2018 devra coïncider avec la poursuite de chantiers majeurs, en complément des mesures ponctuelles prises pour juguler la dépense. Le long terme doit, en effet, être notre horizon et dans cette perspective, nous mènerons plusieurs réflexions et prendrons plusieurs initiatives dont certaines reposeront sur l'action du secrétariat général, de l'Agence judiciaire de l'Etat et de notre opérateur, la CPPF.

Vous présentez, certes les grandes lignes, mais concrè-

tement, sur quoi portent ces réformes ?

Dans le cadre de la politique d'ajustement, pour mettre nos dépenses au niveau des recettes, le gouvernement a décidé en début d'année, et réaffirmé, lors du dernier séminaire gouvernemental, plusieurs mesures que sont : le gel des recrutements de fonctionnaires, en dehors des services publics prioritaires, la suspension des concours externes, la mise sur bons de caisse de l'ensemble des agents de l'Etat non nommés, selon un calendrier qui permettra de passer en revue de manière progressive et à tour de rôle, l'ensemble des départements ministériels et institutions publiques, l'assainissement du fichier de la solde, notamment par l'éradication des situations de double solde et des emplois non conformes aux règles de recrutement fixées par le statut général de la fonction publique. Mais il y a aussi, l'audit de la perception de la prime de logement et de l'indemnité de transport, le plafonnement et l'encadrement des salaires des dirigeants et mandataires sociaux d'établissements publics, l'audit des rémunérations des personnels des établissements publics personnalisés ou encore la mise en œuvre des recommandations du Contrôle d'Etat pour une meilleure gestion de la main d'œuvre non permanente. Dans un cadre plus spécifique à notre département, 2017 nous a permis, en matière de politique d'ajustement, de poursuivre la réflexion sur la création d'une entité qui aura la charge de la gestion dynamique et proactive du patrimoine immobilier de l'Etat, pour en assurer la valorisation. La gestion du patrimoine est, en effet, un métier à part entière, et les efforts jusqu'ici déployés pour permettre à l'ancienne direction du patrimoine administratif et des assurances d'exercer de manière proactive cette mission n'ont, à l'évidence, pas été suffisants. Nous en avons tiré les leçons, pour définir à l'avenir une politique de gestion du patrimoine de l'Etat plus lisible, moins coûteuse et davantage professionnalisée.

Concernant le train de vie de l'Etat, quelles sont les mesures fortes qui ont été prises pour réduire les dépenses des administrations ?

Certaines mesures fortes ont été prises, telles que la suspension des dépenses liées à l'achat de véhicules, en attendant la fin des opérations de recensement en cours. Il y a aussi des mesures qui démontrent que personne n'est à l'abri, comme la baisse des indemnités de fonctions servies aux membres du gouvernement. Nous réexaminons actuellement le financement des frais des missions et envisageons la suspension ou un contrôle plus strict des subventions pour les opérateurs qui n'ont pas de contrats d'objectifs clairs avec leurs tutelles. Toutes ces décisions sont autant d'obligations qui pèsent sur nous, et que nous devons respecter en 2018.

Est-ce que le Gabon est suffisamment appuyé par ses partenaires dans sa démarche actuelle ?

Nous entretenons une relation de qualité avec nos partenaires. La Banque mondiale vient d'accorder un appui budgétaire de 200 millions de dollars, soit l'équivalent de 115 milliards de FCFA pour financer la mise en œuvre du PRE, car elle affiche sa satisfaction par rapport aux efforts déployés pour redresser la situation économique et financière dans notre pays. La BAD a également procédé à un décaissement de l'ordre de 131 milliards. Par ailleurs, la coopération avec l'Agence française de développement (AFD) se poursuit. L'AFD figure en haut de la liste des organismes étatiques de crédit et d'accompagnement qui coopèrent étroitement et de longue date avec notre pays. Un programme d'appui budgétaire, sur trois années, d'un montant de 225 millions d'euros est en cours. Sur la période 2017-2018, nous attendions plus de 420 milliards d'appuis et il faut noter que c'est le respect des conditionnalités qui nous ouvre le droit de bénéficier de ces différents appuis. L'accent, en 2018, sera mis sur le règlement de la dette intérieure car, nous pensons que le règlement de cette dette est fondamental pour relancer l'économie, conformément à nos objectifs définis dans le PRE.

Vous êtes donc plutôt optimiste pour la suite ?

Je dirai optimiste, mais prudent. Les résultats ne viendront pas d'un claquement de doigts. Les possibilités existent pour améliorer les choses, mais il faudra simplement travailler sans compter les heures et faire preuve d'inventivité. Un ministre, à lui tout seul, ne peut pas réformer. Un seul doigt ne peut pas laver le visage. J'ai, par conséquent, besoin de l'aide et du soutien des hommes et des femmes de qualité, en activité dans les différents services et de la compréhension des administrations sectorielles, car en réalité, personne n'est à l'abri de la contrainte.